



Vente d'une maison individuelle

Par **Daniel Goletto**, le **18/04/2021** à **21:07**

Bonjour,

J'ai trois questions à poser :

- 1 - Combien doit-on verser pour un compromis de vente ?
- 2 - De combien de jours est le délai de rétractation ?
- 3 - Si le délai est dépassé, que devient la somme versée ?

Merci beaucoup.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **19/04/2021** à **14:33**

[quote]

- 1 - Combien doit-on verser pour un compromis de vente ?

[/quote]

Bonjour,

Que voulez-vous dire exactement ? Le prix que coute un compromis (agence ou notaire) ?

Par **DanLau**, le **19/04/2021** à **17:24**

Bonjour,

Ma question:

Le jour de la signature du compromis, que doit verser l'acheteur en pourcentage du prix de vente?

Merci

Cordialement

Par **Lag0**, le **19/04/2021** à **20:32**

Ah, vous parliez du sequestre ou dépôt de garantie. Il n'y a pas de règle, le dépôt de garantie n'est pas une obligation.

Par habitude, on le fixe à 5 ou 10% du prix de vente, mais il peut être bien plus faible voir symbolique. Par exemple avec un acheteur qui achète à 100% à crédit, on ne va pas demander 50000€ de sequestre. Pour info, lors de ma dernière vente, on s'est mis d'accord pour un sequestre symbolique de 500€.